Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/10/2025 - 8856 - 2007 B 40082 - 498 894 534 - A.N.F. Sécurité - Action Nationale Formation Sécurité

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise :	EURL A.N.F. SECURITE — Néant
Adresse de l'entreprise :	LA BUTTE 72600 MAROLLETTE
Numéro SIRET* :	49889453400011
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N, clos le : 31/12/2024 — Ex. N-1 clos le : 31/12/2023

	ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMO	Immobilisations - Fonds commercial*	010	10 682	012		10 682	10 682
IMMO	Incorporelles - Autres*	014		016			
IMMO	Immobilisations corporelles*	028	8 563	030	7 918	645	1 792
IMMO	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	19 245	048	7 918	11'326	12 474
CIRCULANT	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
CIRCULANT	- Marchandises*	060		062			
CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
CIRCULANT	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	2 556	070		2 556	4 524
CIRCULANT	(2) - Autres* (3)	072	496	074		496	296
CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080		082			
CIRCULANT	Disponibilités	084		086			
CIRCULANT	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	3 052	098		3 052	4 820
	Total général (I + II)	110	22 296	112	7 918	14 378	17 294

	PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
PROPRES	Capital social ou individuel*	120	30 000	30 000
PROPRES	Ecarts de réévaluation	124		
PROPRES	Réserve légale	126	800	800
PROPRES	Réserves réglementées*	130		
PROPRES	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
PROPRES	Report à nouveau	134	-39 162	-45 535
PROPRES	Résultat de l'exercice	136	3 840	6 373
PROPRES	Subventions d'investissement	137		
PROPRES	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	-4 522	-8 362
	Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	13 183	16 977
DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
DETTES	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	982	1 069
DETTES	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N : 169 958)	172	1 512	4 557
DETTES	Comptes courants d'associés	173	3 223	2 929
DETTES	Autres dettes	175		124
DETTES	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	18 900	25 656
	Total général (I + II + III)	180	14 378	17 294

RENVOI							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	417

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

certifié conforme Bruno LEGAGE

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Néant

Désignation de l'entreprise : EURL A.N.F. SECURITE

A - RESULTAT COMPTABLE			Exercice N, clos le (1) 31/12/2024	Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2023
P Ventes de marchandises* (dont export)	209	210	2 220	145
R Production vendue biens (et livraisons)	215	214		
O Production vendue services* (intracommunau.)	217	218	32 961	48 952
D Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)		222		
Production immobilisée*		224		
E Subventions d'exploitation reçues		226		
X Autres produits		230	1 608	1 327
P Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	36 789	50 424
C Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	2 062	
H Variation de stock (marchandises)*		236		
A Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)		238		
R Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*		240		
G Autres charges externes* (dont crédit bail :		242	20 508	29 499
E - mobilier - immobilier)				
S Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243 309)	244	1 582	3 919
Rémunérations du personnel*		250	2 395	1 192
E Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 848	-735
X Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255)	254	1 067	6 729
P Dotations aux provisions		256		
L Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259)	262	1 666	1 416
O (dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260)			
Total des charges d'exploitation (II)		264	31 129	42 020
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	5 660	8 404
Produits financiers (III)		280		
D Produits exceptionnels (IV)		290	417	
I Charges financières (V)		294	1 572	1 638
V Charges exceptionnelles (VI)		300	111	393
E Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347)			
R Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348)			
S Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	554	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	3 840	6 373
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	3 840	314
R Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
E Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles		318	2 271	
I Provisions non déductibles*		322		
N Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	975	
T Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	31	
E Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		251		
G Part de loyers dispensé de réintégration	249)			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprises nouvelle (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies a) 987	Zone restruct. défense (44 terdecies) 127		342
Zone revitalisation rurales (44 quindecies) 138	Bassins d'emploi à redynamiser 991			
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD 992		
ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
Dont créance due au report en arrière du déficit* 346				350
Dont déduct. exception. (art 39 decies) 655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A) 643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B) 645		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C) 647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D) 648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E) 641		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F) 990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G) 649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2		352	7 117	354
D Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
E Déficits antérieurs reportables * : dont imputés/résultat :				360 3 423
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2		370	3 694	372

certifié conforme Bruno LOSTAO

2 - COMPTE DE RESULTAT FISCAL SIMPLIFIE 2033-B 2024

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise: EURL A.N.F. SECURITE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Exercice N Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Total	

certifié conforme

2 - COMPTE DE RESULTAT FISCAL SIMPLIFIE 2033-B 2024

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise: EURL A.N.F. SECURITE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Exercice N Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Amendes pénalités	31
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Total	31

certifié conforme
Bruno LEGRAS

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2033-C 2024

Désignation de l'entreprise : EURL A.N.F. SECURITE — Néant : *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400	10 682	402		404		406	10 682		
Autres immob incorp.	410		412		414		416			
I Terrains	420		422		424		426			
M Constructions	430		432		434		436			
M Inst. tech. mat, out	440		442		444		446			
C Inst. géné. agenc.	450	1 981	452		454		456	1 981		
O Mat. de transport	460	31 739	462		464	31 739	466			
R Autres immos corp.	470	7 169	472		474	587	476	6 582		
Immob. financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	51 571	492		494	32 326	496	19 245		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
I Terrains	510		512		514		516		
M Constructions	520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C Inst. générales, agencts divers	540	1 981	542		544		546		1 981
O Matériel de transport	550	31 034	552	705	554	31 739	556		
R Autres immobilisations corporelles	560	6 083	562	362	564	507	566		5 938
TOTAL	570	39 097	572	1 067	574	32 246	576		7 918

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	Q5 AUDI DY191JB	ORANGE IPHONE 13			
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * 1	Amortissement 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values			
					Court terme * 5	Long terme 19 % 6	Long terme 15% ou 12,8% 7	Long terme 0 % 8
1	31 739	28 565	3 174	417	-2 757			
2	587	507	80		-80			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
	578	580	582	584	586	581	587	589
TOTAL	32 326	29 072	3 254	417	-2 837			

Plus-values taxables à 19% 579 — Régularisations * 590 — 3 174

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N — TOTAL 596 — 337

certifié conforme

4 - RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D 2024

Désignation de l'entreprise : EURL A.N.F. SECURITE — Néant :

1 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immos. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst.Techn. Mat & Out	730		735	
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autre immos corpor.	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemn. congés payés, charges...	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter lig.322 N°2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 423
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	3 423
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	0

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 051	Montant de la TVA collectée	374	6 950
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325	2 051			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	1 234	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 290
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'artide 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

certifié conforme

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : EURL A.N.F. SECURITE Néant : ☐ **

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

certifié conforme Bruno LESTAGE

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 2024

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 | Si PME innovante [ ] | Régime "simplifié d'imposition" [X] | Déclaration de résultat d'ensemble du groupe [ ] ou "réel normal" [ ] | Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
EURL A.N.F. SECURITE LA BUTTE 72600 MAROLLETTE	
N° Siret : 49869453400011	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [ ]

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret : [ ]

Adresse :

D ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : FORMATION & PREVENTION ENTREPRISE | Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 % : 3 694 | DEFICIT : [ ]
(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25%) : [ ]

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% : [ ]

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15% : [ ]

PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas).

Ent. nouv. art. 44 sexies [ ]	Jeunes entre. innovantes [ ]	Zone franche urbaine - Terri. entr. [ ]	Bassins d'emploi à redynamiser [ ]
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies [ ]	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ]	Zone franche d'activité [ ]	Autres dispositifs [ ]
Sociétés d'invest. immo. cotées [ ]	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies [ ]	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]	BUD,art. 44 sexdecies [ ]

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) : [ ] | Plus values exonérées relevant du taux de 15% : [ ]

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W [ ]

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt : [ ]

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. : [ ] | Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % : [ ]

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33% : [ ]

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : [ ]

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale : [ ]

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : [ ]
Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : [ ]

4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays N° d'identification fiscale : [ ]

N COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | Si oui, indication du logiciel utilisé : SIS-IA

Examen de conformité fiscale [ ]

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire: [ ]

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : [1]
FIDUCIAL EXPERTISE
Téléphone : 02.43.33.40.44 Z.A DU HAUT ECLAIR BP 57
72600 MAMERS

- du conseil * : [ ]
Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa : CGA/AGA [ ] | Viseur conventionné [ ]

A MAROLLETTE le 25/02/2025

Nom du déclarant : M LESAGE

Qualité du déclarant : GERANT

Bureau CGA 05

certifié conforme

IMPOTS SUR LES SOCIETES — N° 2065 bis 2024

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : EURL A.N.F. SECURITE

et date de clôture de l'exercice: 31/12/2024

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)	
		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) :
- SARL - tous les associés,
- SCA - associés gérants;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

SARL — Nombre de parts apparte-nant à chq. associé (2)

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité	Nombre de parts (2)	année du ver-sement (3)	Montant des sommes versées — Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. — Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). — Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
M LESAGE BRUNO Gérant la butte 72600 MAROLLETTE	300						

K DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

Certifié conforme Bruno LESAGE

ARRIVÉE

22 SEP. 2025

GREFFE DU TRIBUNAL DES
ACTIVITES ECONOMIQUES DU MANS

A.N.F.SECURITE-Action Nationale de Formation SECURITE

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : La Butte – 72600 MAROLLETTE
498 894 534 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL D'AFFECTATION du RESULTAT DU 31 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-deux , le 31 Décembre 2024

Monsieur Bruno LESAGE
Demeurant La Butte – 72600 MAROLLETTE

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société A.N.F.SECURITE –ACTION NATIONAL FORMATION SECURITE

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :
-AFFECTATION du RESULTAT

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3839,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	3839,98 euros
Report à nouveau antérieur :	-39162,00 euros
Au compte « report à nouveau » Qui s'élèverait ainsi à	-39162,00 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Monsieur BRUNO LESAGE
Associé unique

certifié conforme
ANFSécurité
72600 Marollette
Tél: 06 82 85 76 86
SIRET : 498 894 534 00011